

**Dernière
 mise à jour**

**Année
 scolaire
 2016/2017**

TARIF ANNUEL PAR ELEVE (sur temps scolaire)

Contribution Familiale obligatoire	1 142,00 €
Solidarité (facultatif)	30,00 € (par famille)

<p><u>Forfait ½ Pension</u> : [6,60 € le repas] - 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) : 137 repas – 1 (sortie) = 136 repas - 5 jours (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi) = 168 repas</p> <p>[restauration occasionnelle (du lundi au vendredi) : 8,00 € le repas] <u>facturation en fin de période</u></p>	<p>897,60 € 1 108,80 €</p>
<p>Etude ou Garderie (forfait uniquement sur 4 jours) :</p> <p>- 16h/17h - forfait - 17h/18h - forfait - 16h/18h - forfait</p> <p>[Etude occasionnelle : 4 € le ticket] <u>facturation en fin de période</u></p>	<p>250,00 € 425,00 € 625,00 €</p>
<p>Garderie supplémentaire (de 7h 10 à 8h 10) et (de 18h à 19h) (lundi, mardi, jeudi, vendredi) <u>facturation en fin de période</u></p>	<p>4 € le ticket le matin 4 € le ticket le soir</p>

* Dans le poste « Contribution familiale obligatoire » est compris :

- Anglais - A.P.E.L - Fournitures scolaires - Musique - Livres pour «Eveil à la Foi/Culture Chrétienne» - Photocopies - Transport en car (patinoire/piscine) - CODIEC/ADEC/UROGEC (cotisations reversées à l'Enseignement Catholique) - **ASSURANCE (individuelle accident), (IL EST INUTILE DE PRENDRE UNE AUTRE ASSURANCE SCOLAIRE)**

REDUCTION : 3 enfants **dans notre école**, - 7 % sur le poste « Contribution Familiale obligatoire» pour chaque enfant.

Vous payez la facture par prélèvements automatiques : Prélèvement le 5 (sauf s'il est férié, décalage d'un jour avant ou après) du mois d'octobre à juin. Eviter un rejet. Chaque rejet est facturé par notre banque **15 € à votre charge**.

Pour les autres familles, la facture est payable par chèques **en 3 fois maximum (octobre/janvier/avril)** à l'ordre de : ECOLE SAINTE MATHILDE - indiquer le n° payeur et le nom de l'enfant (si différent) au dos du chèque ou en espèces **UNIQUEMENT** auprès de Mme ROUGET.

